

## ARTICLE 1

**1.1** Le règlement du billet virtuel à pré tirage BARAKA de la Loterie Romande a pour objet de définir ce jeu et spécifier ses conditions et modalités de participation.

**1.2** Pour le surplus, le Règlement général des billets virtuels à pré tirage et le Règlement général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'appliquent.

## ARTICLE 2

**2.1** Le billet virtuel BARAKA de la Loterie Romande est un jeu de loterie du type billets à gratter, auquel le public participe sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

**2.2** Il est semblable au jeu que la Loterie Romande diffuse au moyen de billets en papier. Les billets achetés sur la plateforme de jeu Internet sont l'équivalent électronique de billets en papier.

**2.3** Le jeu BARAKA appartient exclusivement à la Loterie Romande.

## ARTICLE 3

**3.1** Les billets du jeu BARAKA comportent 5 « NUMEROS GAGNANTS », et une zone intitulée « Vos numéros ».

**3.2** Sous les 5 « NUMEROS GAGNANTS » sont dissimulés 5 numéros différents compris entre 01 et 79.

**3.3** La zone « Vos numéros » dissimule 25 numéros compris entre 01 et 79; un même numéro peut y figurer plusieurs fois. A chaque numéro de la zone « Vos numéros » est associé un montant de gain.

## **ARTICLE 4**

**4.1** Le but du jeu est de dévoiler dans la zone « Vos numéros », des numéros qui correspondent aux 5 « NUMEROS GAGNANTS ».

**4.2** Lorsqu'un numéro dévoilé dans la zone « Vos numéros » correspond à un des 5 « NUMEROS GAGNANTS », il est mis en évidence et le participant gagne le montant qui y est associé.

**4.3** Le jeu se termine lorsque tous « Vos numéros » ont été révélés.

**4.4** La valeur des gains associés à chaque numéro de la zone « Vos numéros » est exprimée en francs suisses.

## **ARTICLE 5**

Pour chacun de ses 5 « NUMEROS GAGNANTS » retrouvés dans la zone « Vos numéros », le participant gagne le montant correspondant.

## **ARTICLE 6**

Le prix d'un billet est de CHF 10.-

## ARTICLE 7

Le plan des lots est le suivant:

Tranche de 250 000 billets à 10.-		
Valeur d'émission: 2 500 000.-		
Nb. de billets gagnants	Gain billet en CHF	Montant total en CHF
1 X	100 000.- =	100 000.-
1 X	20 000.- =	20 000.-
2 X	10 000.- =	20 000.-
4 X	5 000.- =	20 000.-
15 X	1 000.- =	15 000.-
30 X	500.- =	15 000.-
250 X	200.- =	50 000.-
500 X	100.- =	50 000.-
1 250 X	60.- =	75 000.-
2 500 X	50.- =	125 000.-
3 000 X	40.- =	120 000.-
4 000 X	30.- =	120 000.-
6 000 X	25.- =	150 000.-
19 500 X	20.- =	390 000.-
10 000 X	15.- =	150 000.-
18 000 X	10.- =	180 000.-
5 000 X	5.- =	25 000.-
70 053 billets gagnants		1 625 000.-
28.02%		65.00%

## ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur le 4 décembre 2017. Il remplace le précédent règlement du jeu BARAKA et s'applique à toutes les émissions de billets virtuels du jeu BARAKA accessibles sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

Lausanne, décembre 2017

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE.